

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 25 septembre 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjointes,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, Mme Patricia FANNY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusée :

Mme Laëtitia HÉRANVAL qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Roseline FEUILLYE est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.112/09.26

Objet : Désaffectation et déclassement d'une partie d'une voie communale
Division cadastrale
Ancienne Allée du Catillon

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 24.09.2026

Délibération n° : D.112/09.26

Objet : Désaffectation et déclassement d'une partie d'une voie communale
Division cadastrale
Ancienne Allée du Catillon

Madame HAMARD indique que dans le cadre de la réalisation d'un projet de construction d'une chaufferie bois sur le territoire communal, Caux Seine agglo (CSa) a sollicité la commune de Lillebonne en vue de l'acquisition d'une portion de l'ancienne Allée du Catillon.

Cette emprise, appartenant au domaine public communal, et non cadastrée, d'une superficie d'environ 479 m², n'est plus affectée à la circulation ni à un usage public depuis la mise en service d'une nouvelle voirie assurant désormais la desserte du secteur concerné.

Dans la mesure où cette portion de voie n'est plus affectée à l'usage du public, elle peut être constatée comme désaffectée puis déclassée du domaine public communal. Son intégration au domaine privé de la commune permettra ensuite sa cession à Caux Seine agglo pour les besoins du projet envisagé.

Par ailleurs, en vue de procéder à la division cadastrale nécessaire à cette opération, CSa a missionné un géomètre-expert qui a établi un projet parcellaire permettant d'identifier la parcelle à détacher.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L. 2111-1 et suivants et L. 2141-1 relatifs au domaine public et à son déclassement,

Considérant que l'ancienne Allée du Catillon, classée dans le domaine public communal était affectée à la circulation publique mais qu'elle n'est plus utilisée depuis la création d'une nouvelle voie assurant désormais la desserte du secteur concerné,

Considérant que cette emprise n'est plus affectée à l'usage direct du public et ne présente plus d'intérêt pour les besoins de la commune,

Considérant que Caux Seine agglo porte un projet consistant en la réalisation d'une chaufferie bois sur le territoire communal et qu'elle souhaite, dans ce cadre, acquérir une emprise foncière correspondant à une partie de l'ancienne Allée du Catillon.

Considérant qu'un géomètre-expert missionné par Caux Seine agglo a procédé aux opérations de mesurage et a établi un projet parcellaire permettant d'identifier l'emprise foncière concernée ainsi que sa contenance (projet parcellaire annexé à la présente délibération).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation d'une portion de l'ancienne Allée du Catillon relevant du domaine public communal, constituée d'une emprise non cadastrée d'une superficie d'environ 479 m²,
- de prononcer le déclassement de ladite emprise du domaine public afin de l'intégrer dans le domaine privé communal,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 24.09.2026

Délibération n° : D.112/09.26

Objet : Désaffectation et déclassement d'une partie d'une voie communale
Division cadastrale
Ancienne Allée du Catillon

- d'autoriser le géomètre-expert, dans le cadre de cette opération, et pour le compte de la commune, à accomplir toutes les formalités cadastrales nécessaires à la division de la parcelle concernée et à signer le document d'arpentage et les pièces techniques afférentes,
- de prendre acte du plan de division établi par le géomètre-expert, missionné par Caux Seine agglo (CSa), telle que figurant en annexe 2 de la présente délibération. Les références cadastrales définitives seront intégrées à l'acte notarié après attribution par le service du cadastre,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le document d'arpentage, les actes administratifs ou notariés et toutes pièces s'y rapportant.

Etant précisé que les frais inhérents à cette opération, notamment les frais de géomètre-expert ainsi que l'ensemble des frais accessoires seront supportés par Caux Seine agglo.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

La secrétaire de séance,

Roseline FEUILLYE.